

TITRES INDIVIDUELS DU LOIRET

Dimanche 19 mai 2024 à INGRE

Gymnase de la Coudraye – avenue de la Coudraye

Juge-arbitre : François FOUCHET - 06 65 45 88 01



HORAIRES DE DEBUT

Pointage à l'accueil 1/2 heure avant l'horaire indiqué

MESSIEURS Toutes Catégories	9H30	DAMES Toutes Catégories	9H30
-19 ans Garçons	9H00	-19 ans Filles	12H00
-15 ans Garçons	9H00	-15 ans Filles	12H00
-13 ans Garçons	9H00	-13 ans Filles	12H00
-11 ans Garçons	9H30	-11 ans Filles	11H30
-9 ans Garçons	11H30	-9 ans Filles	14H30

Remise des récompenses prévue vers 18h15

INFORMATIONS

- Les balles utilisées sont des « VICTAS 3* blanches ».
- Le port du dossard et une tenue sportive (maillot et short ou jupette) sont obligatoires pour les joueurs et joueuses dans les aires de jeu. Les vêtements blancs sont interdits.
Dossards et épingles devront être redéposés à l'accueil après la compétition. A défaut une amende de 5 € sera infligée.
- Les raquettes devront être conformes à la réglementation en vigueur. Entre autres les revêtements devront être homologués par l'ITTF (LARC du 1^{er} avril 2024) et dans un bon état général. Si par exemple le juge arbitre constate une détérioration du revêtement pouvant impacter le jeu (usure trop importante, accroc, ...), celui-ci pourra refuser au joueur de jouer avec cette raquette. Celui-ci devra alors jouer avec une autre raquette située dans les abords de l'aire de jeu ou apportée par une tierce personne.
- La constitution des poules sera faite le samedi 18 mai 2024 au gymnase de la Coudraye à 17h ; les poules seront disponibles en fin de journée via le QR code ci-dessus redirigeant vers le site où seront répertoriés tous les résultats. Il n'y aura pas d'affichage papier, ni d'appel au micro lors de la compétition.
- Pour toutes les catégories, la constitution des poules sera réalisée en tenant compte d'un classement général basé sur les points de la situation mensuelle d'avril 2024. Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association seront placés dans des poules différentes.
- Les conseillers doivent être en possession de leur licence valide.

Rappel Article 5 : Forfait

En cas de forfait après la confirmation d'inscription, une amende de 30 € sera prélevée sur le compte club ; amende de 60 € en cas de forfait non prévenu au jour de la compétition (sauf sur présentation d'un justificatif médical).